

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION PETIT SAMBA
TENUE A NEYRUZ LE 19 DECEMBRE 2006**

Tractanda	Observation	Décision/Commentaires
Accueil	<p><i>Présents :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Mascia Borin - M. Michel Borin - M. Edouard Meuwly - Mme Antoinette Odin - M. Alain Rosa - M. Christian Rossier <p>Autres présences : 3 Excusés : M. Jean-Claude Monnat M. André Werner</p>	
Rapport de voyage	<p>Christian Rossier fait rapport du voyage effectué du 24 octobre au 10 novembre 2006 par lui-même, Antoinette Odin, Michel Borin et Florence Guillot.</p>	<p><i>Le rapport est joint au présent procès-verbal.</i></p>
Augmentation de la surface du poulailler	<p>La parole est donnée à M. Michel Borin pour expliquer le pourquoi de cette augmentation ainsi que le projet final proposé.</p>	<p><i>Les feuilles de calcul et d'explications sont jointes à ce procès-verbal.</i></p>
Approbation du projet	<p>L'Assemblée accepte à l'unanimité un crédit de CHF 20'000.— pour l'augmentation du poulailler au village de Petit Samba au Burkina Faso. Cette somme de CHF 20'000.— sera répartie en un don et un prêt dont les deux valeurs seront fixées contractuellement.</p> <p>Le Comité devra établir un contrat en bonne et due forme, un descriptif de construction et un règlement de remboursement. Ce document parviendra à l'ADPS avant le 3 janvier 2007 et les crédits ne seront débloqués qu'au moment où ledit document sera en possession de M. Dominique Kissou et envoyé par mail à l'APS.</p>	<p><i>A charge de CR et MB</i></p>
Capital d'aide d'urgence	<p>Michel Borin propose que soit donnée la possibilité de débloquer rapidement un capital d'aide dit « d'urgence ».</p> <p>Il définit un capital d'urgence comme étant un capital pouvant régler une problématique unique, une épidémie, un événement extraordinaire qui pourrait mettre en péril les activités de développement du village (liste non exhaustive).</p>	

	<p>Il demande de que cette acceptation se fasse par unanimité des membres présents au Comité et propose un capital d'aide d'urgence maximal de CHF 2'000.— annuel.</p> <p>Christian Rossier demande qu'un capital d'urgence puisse également être débloqué par la personne représentant l'APS lors d'un voyage au Burkina.</p>	
Approbation du capital d'aide d'urgence	<p>Le capital d'aide d'urgence de CHF 2'000.— annuel est accepté.</p> <p>L'Assemblée accepte également le fait qu'un capital de CHF 500.— puisse être débloqué par le représentant suisse de l'APS au Burkina.</p> <p>Toutefois, un règlement et une définition plus exacte de ce capital d'aide d'urgence seront définis et proposés à la prochaine assemblée.</p>	<i>A charge du Comité</i>
Divers	<p>Christian Rossier prend la peine d'expliquer d'une manière plus précise le travail d'analyses faites lors du voyage au Burkina sur les trois entités artisanales et répond aux questions de l'assemblée.</p> <p>Christian Rossier remercie les personnes présentes à l'Assemblée et clôt la séance.</p>	<i>Merci à tous</i>

Le Président :

Christian Rossier

La Secrétaire :

Mascia Borin